



CERTIFICAT MÉDICAL (À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION)

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) et sélections du diplôme mentionné ci-dessous.

Il doit dater de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables (TEP) et de moins d'un an à la date d'entrée en formation (article A212-35 et A212-36 du code du sport).

BPJEPS SPÉCIALITÉ "ÉDUCATEUR SPORTIF" MENTION "ACTIVITÉS DE LA FORME"

(Arrêté du 05/09/2016 modifié portant création de la mention "activités de la forme" du BPJEPS spécialité "éducateur sportif")

Je soussigné(e), _____

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné M. ou Mme

Il/Elle ne présente à ce jour aucune contre-indication médicale décelable à la pratique et à l'encadrement des activités de la forme.

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en mains propres pour valoir ce que de droit.

Taille : _____

Poids : _____

Observations :

Fait à : _____

Le : ___ / ___ / _____

Signature et Cachet du Médecin

NB :

Au regard des exigences de la formation BPJEPS AF Option B, le candidat doit répondre aux critères médicaux suivants :

- Etat du système cardio-respiratoire permettant de réaliser un test navette de Luc Léger

- Etat de l'ensemble du système articulaire et musculaire permettant de réaliser un travail soutenu de force, d'haltérophilie, d'endurance, de renforcement musculaire, de souplesse, de coordination et de vitesse